



Département d'évaluation des formations (DEF)

ATELIER DE PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS VAGUE E

Lynne Franjié
Directrice du DEF

**SITE PARIS LUMIÈRE
16 NOVEMBRE 2023**



VAGUE E

Le périmètre et le calendrier de la vague

LE PÉRIMÈTRE DE LA VAGUE E : LES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements franciliens (hors Paris), des Hauts-de-France, de la Réunion et de Mayotte.

- **15** universités et instituts dont 6 établissements publics expérimentaux (EPE) ou grands établissements (GE).
- **10** Écoles du domaine de la culture (art, design, architecture, paysage)
- **25** autres établissements (EESPIG, autres établissements).

LA VAGUE E EN CHIFFRES



1467 FORMATIONS

768 formations du 1^{er} cycle

- 321 licences
- 291 licences professionnelles
- 131 BUT
- 23 DEUST
- 2 diplômes d'établissement conférant le grade de licence

588 formations du 2^e cycle

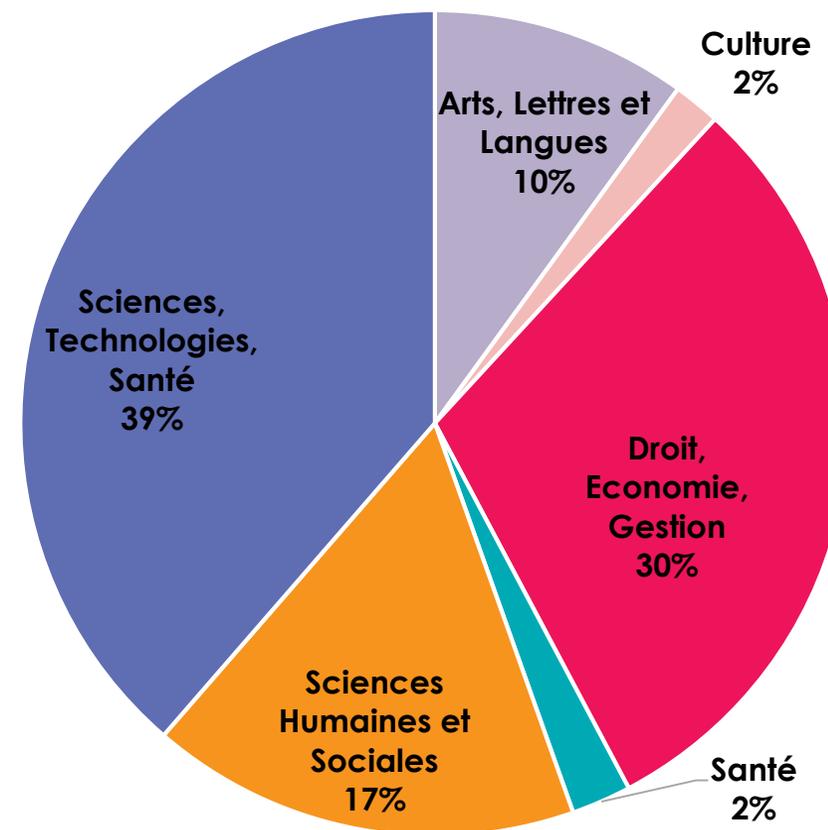
- 578 masters
- 2 diplômes d'IEP
- 7 diplômes d'établissement valant grade de master
- 1 diplôme de l'ENS

33 formations de santé

26 formations du domaine de la culture (art, design, architecture, paysage)

52 formations doctorales

RÉPARTITION DES FORMATIONS DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE PAR DOMAINE



UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE



125 FORMATIONS

55 formations du 1^{er} cycle

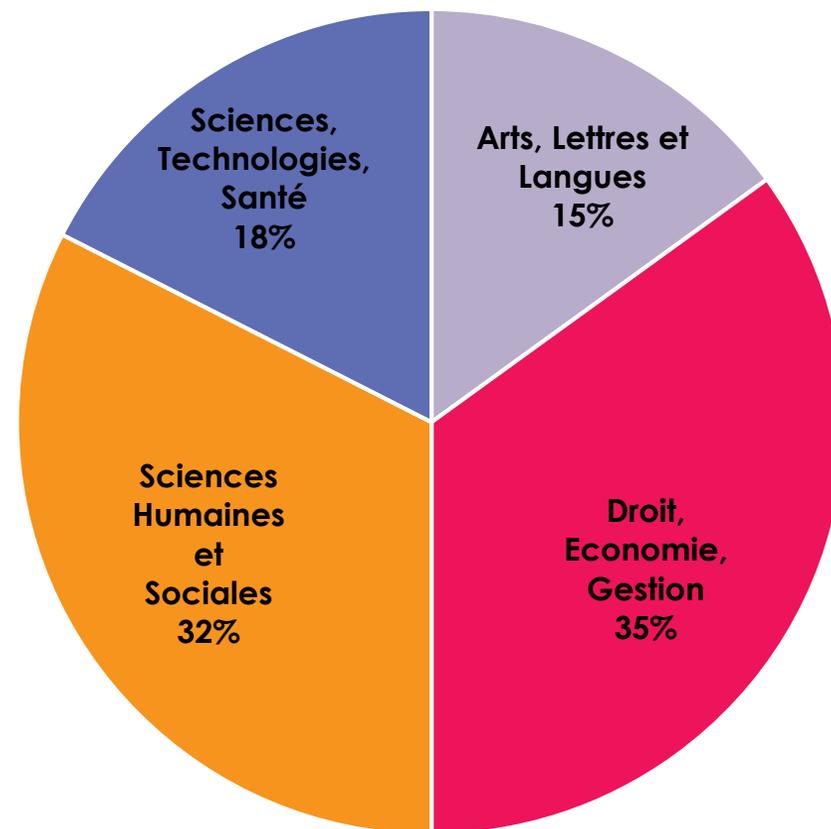
- 30 licences
- 19 licences professionnelles
- 6 BUT

65 formations du 2^e cycle

- 65 masters

5 formations doctorales

RÉPARTITION DES FORMATIONS DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE PAR DOMAINE



UNIVERSITÉ PARIS 8 VINCENNES SAINT-DENIS



78 FORMATIONS

33 formations du 1^{er} cycle

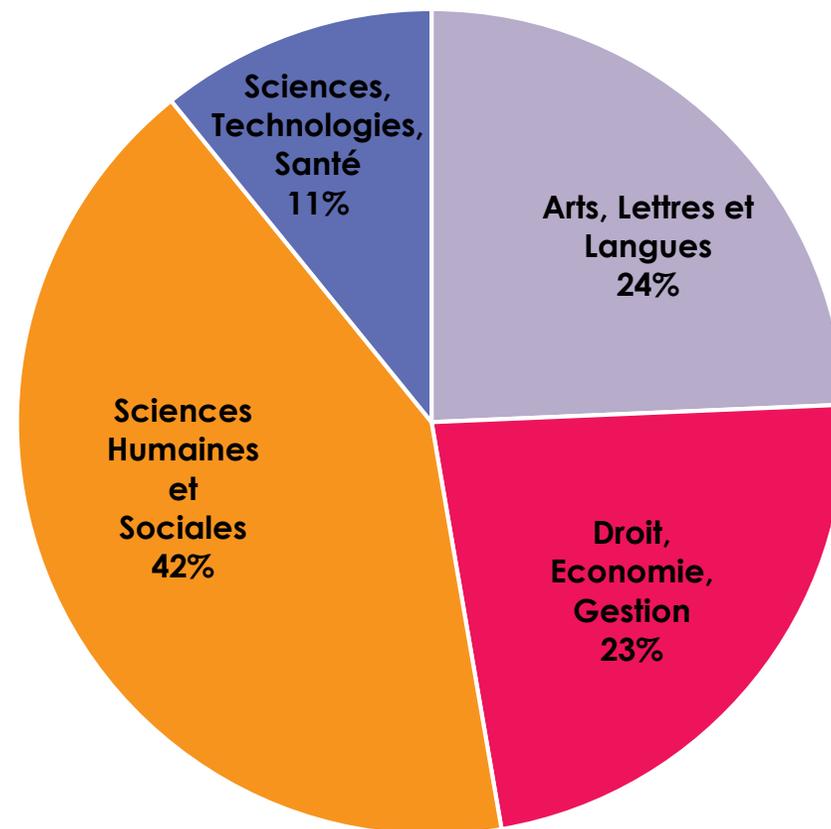
- 21 licences
- 7 BUT
- 5 licences professionnelles

41 formations du 2^e cycle

- 41 masters

4 formations doctorales

RÉPARTITION DES FORMATIONS DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE PAR DOMAINE



LE CALENDRIER GÉNÉRAL DE LA VAGUE E (1)

À PARTIR DU 25
SEPTEMBRE 2023



**Publication des
documents de
la vague E**

28 SEPTEMBRE
2023



**Réunion de
lancement**

OCTOBRE –
NOVEMBRE
2023



**Rencontres
stratégiques
et ateliers
thématiques**

NOVEMBRE –
DÉCEMBRE
2023



**Rencontres
autour de
l'évaluation des
entités de
recherche et
des formations**

DÉCEMBRE 2023 –
JANVIER 2024



**Rencontres
opérationnelles
autour de
l'évaluation de
l'établissement**

LE CALENDRIER GÉNÉRAL DE LA VAGUE (2)

31 MAI 2024



14
JUN 2024



SEPTEMBRE 2024 –
MAI 2025



DÉCEMBRE 2024 –
OCTOBRE 2025



**Dépôt des dossiers
d'autoévaluation
des entités de
recherche**

**Dépôt des dossiers
d'autoévaluation
des formations et
des établissements**

**Visites des
établissements
et entretiens
d'évaluation des
entités de recherche
et des formations**

**Publication
des rapports**

LE CALENDRIER DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

1^{ER} ET 2^E CYCLE : UNE ÉVALUATION EN 2 PHASES SUCCESSIVES :

- **Phase bilan** : juillet-janvier 2025
- **Phase projet** (en vue de l'accréditation) : avril-juin 2025

3^E CYCLE : UNE ÉVALUATION EN 1 PHASE UNIQUE

- **Phase conjointe bilan et projet** (en vue de l'accréditation) : juillet 2024-février 2025
- **Réponse aux recommandations du Hcéres** en vue de l'accréditation : avril 2025

PÉRIODES DE RÉFÉRENCE :

- **Bilan** : 2018-2019 à 2022-2023
- **Projet** : 2026-2027 à 2030-2031

VAGUE E

LES OBJECTIFS ET LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

L'ÉVALUATION, UNE ÉTAPE OBLIGATOIRE PRÉALABLE À L'ACCRÉDITATION

L'évaluation est un préalable obligatoire à l'accréditation (L. 114-3 1 du code de la Recherche et L.613-1 du code de l'Éducation)

Le cadre de l'accréditation :

- **Loi ESR de juillet 2013** : Les établissements sont accrédités pour une offre de formation (ce n'est plus une habilitation formation par formation).
- **Arrêté du 26 août 2022 sur le doctorat** : L'établissement est accrédité pour le doctorat dans le périmètre d'une école doctorale.
- **Arrêté du 22 Janvier 2014** fixant les modalités d'accréditation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle : définition des critères et des modalités d'accréditation.
- **Un arrêté d'accréditation pour un établissement** précise la liste des formations pour lesquelles l'établissement est autorisé à délivrer le diplôme.

Le MESR s'appuie sur les avis du Hcéres pour accréditer les formations d'un établissement.

LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION (1)

Une évaluation fondée sur une autoévaluation préalable des formations (exigence forte sur sa qualité)

Une évaluation inscrite dans le cadre réglementaire régissant les formations et l'ESR

Une évaluation fondée sur l'autonomie et la responsabilité des établissements, respectueuse de leurs grands choix

Une évaluation collégiale, menée par les pairs, dans le respect de la neutralité et de la prévention des conflits d'intérêt

Une évaluation transparente, impartiale et contradictoire (recueil des erreurs factuelles, observations sur les appréciations du comité d'experts)

LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION (2)

L'autoévaluation (« évaluation interne »)

- Réflexion critique et objectivée sur les activités déployées pendant la période de référence.
- Processus périodique pour les évalués.
- Processus qui mobilise les acteurs internes de l'établissement.

« L'évaluation externe » par les pairs

- Des experts issus de la communauté de l'ESR avec une expérience de la gouvernance/du pilotage des formations.
- Des comités de 8 à 30 membres, selon les établissements, responsables du contenu des rapports signés par leur président.e et co-signés par le Président du Hcéres qui en est co-responsable.

LES LIVRABLES DE L'ÉVALUATION EXTERNE DES FORMATIONS

Le département d'évaluation des formations produit et transmet aux établissements et à la tutelle en vue de l'accréditation :

1

Des rapports d'évaluation du bilan de chaque formation (1^{er}, 2^e, 3^e cycle)

Des avis d'accréditation inclus dans les rapports d'évaluation du bilan

2

Des rapports d'évaluation de chaque cycle de formation (lorsque le nombre de formations le justifie), transmis aussi au comité d'évaluation institutionnelle.

3

Universités : un tableau final des avis d'accréditation pour chaque formation en demande d'accréditation

VAGUE E

PRINCIPES DE L'ÉVALUATION INTÉGRÉE

LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉVALUATION INTÉGRÉE

Quatre périmètres différents en fonction des objets qui relèvent de la compétence du Hcéres :

1. **Universités** : évaluation de l'établissement, des formations LMD et des unités de recherche.
2. **Grandes écoles** (ex. écoles ingénieurs) : évaluation de l'établissement, d'une partie des formations (L, LP, M) et des entités de recherche (tutelle principale ou secondaire).
3. **Écoles du domaine de la culture** (art et design, architecture et paysage) : évaluation de l'établissement, des formations, de l'activité de recherche et, le cas échéant, des entités de recherche auxquelles elles participent.
4. **Autres types d'établissements** (ex. EESPIG etc.) : évaluation de l'établissement et, le cas échéant, de ses formations LMD relevant du périmètre du Hcéres (DEF), et de leur(s) unité(s) de recherche.

L'évaluation intégrée concerne principalement les types 1, 2 et 3.

LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION INTÉGRÉE

Objectif : produire une appréciation de la politique d'un établissement articulant les rapports entre :

- **sa stratégie,**
- **le pilotage de ses moyens et de ses actions,**
- **l'impact de ceux-ci sur les activités et les résultats** dans les « briques de bases » (formations et entités de recherche).

Principes directeurs internes au Hcéres :

- **Une mise en commun des compétences entre les 3 départements** (DEE, DEF, DER) pour objectiver les liens entre les différentes stratégies et activités évaluées,
- **Une mise en œuvre conjointe** entre ces 3 départements.

Principes directeurs dans les relations avec les établissements :

- **Un dialogue renforcé avec les établissements** dans la phase d'autoévaluation.
- **Un recueil des attentes et des modulations éventuelles** du processus et du référentiel.

UNE ÉVALUATION INTÉGRÉE DES ÉTABLISSEMENTS EN TROIS PHASES

1

Phase à « grain fin » :

- Évaluation des formations de l'établissement
- Évaluation des entités de recherche

2

Phase de consolidation :

- Production des rapports d'évaluation sur les trois cycles de formation
- Synthèse de l'évaluation des entités de recherche de l'établissement

3

Phase d'évaluation institutionnelle au vu des résultats des évaluations précédentes :

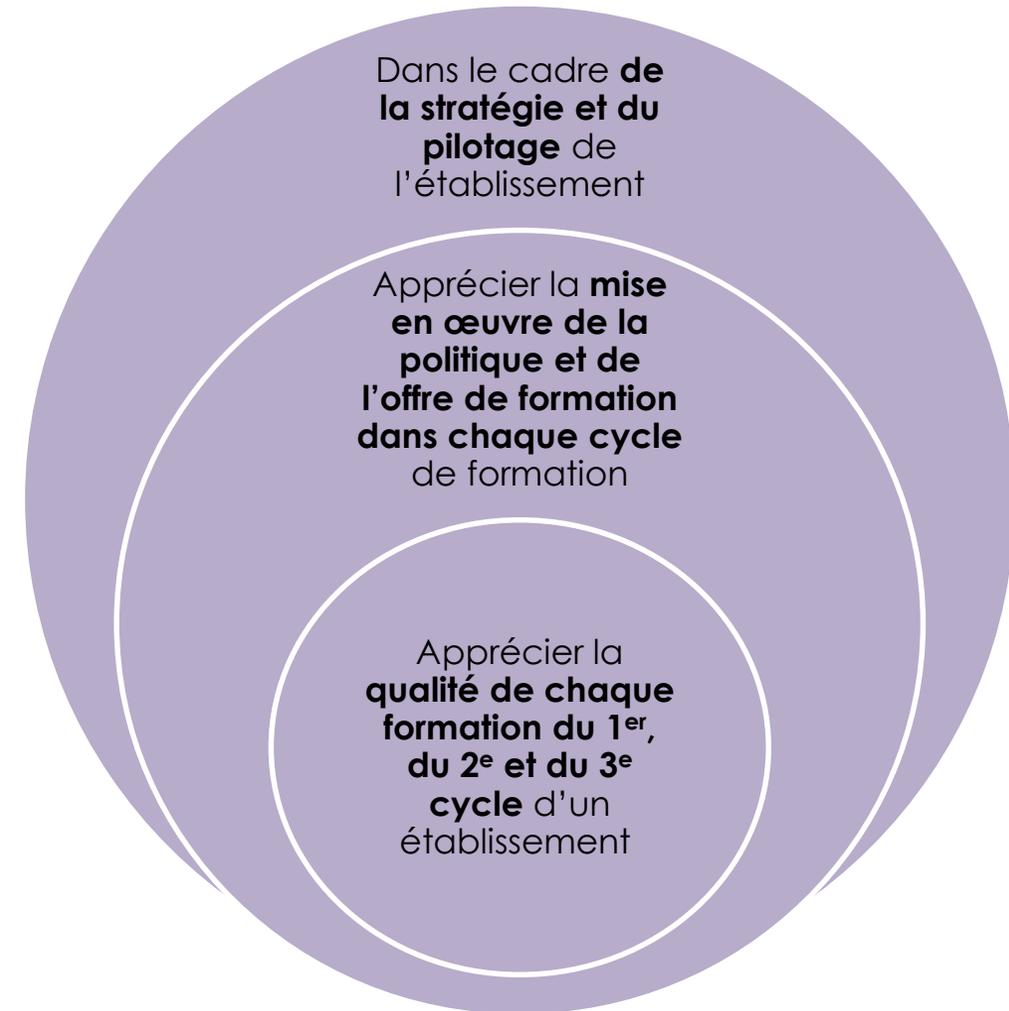
- Évaluation des objectifs stratégiques poursuivis par l'établissement au vu des moyens mobilisés et des résultats obtenus
- Évaluation de sa capacité à en suivre le déploiement

UNE ÉVALUATION DES FORMATIONS ARTICULÉE À L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

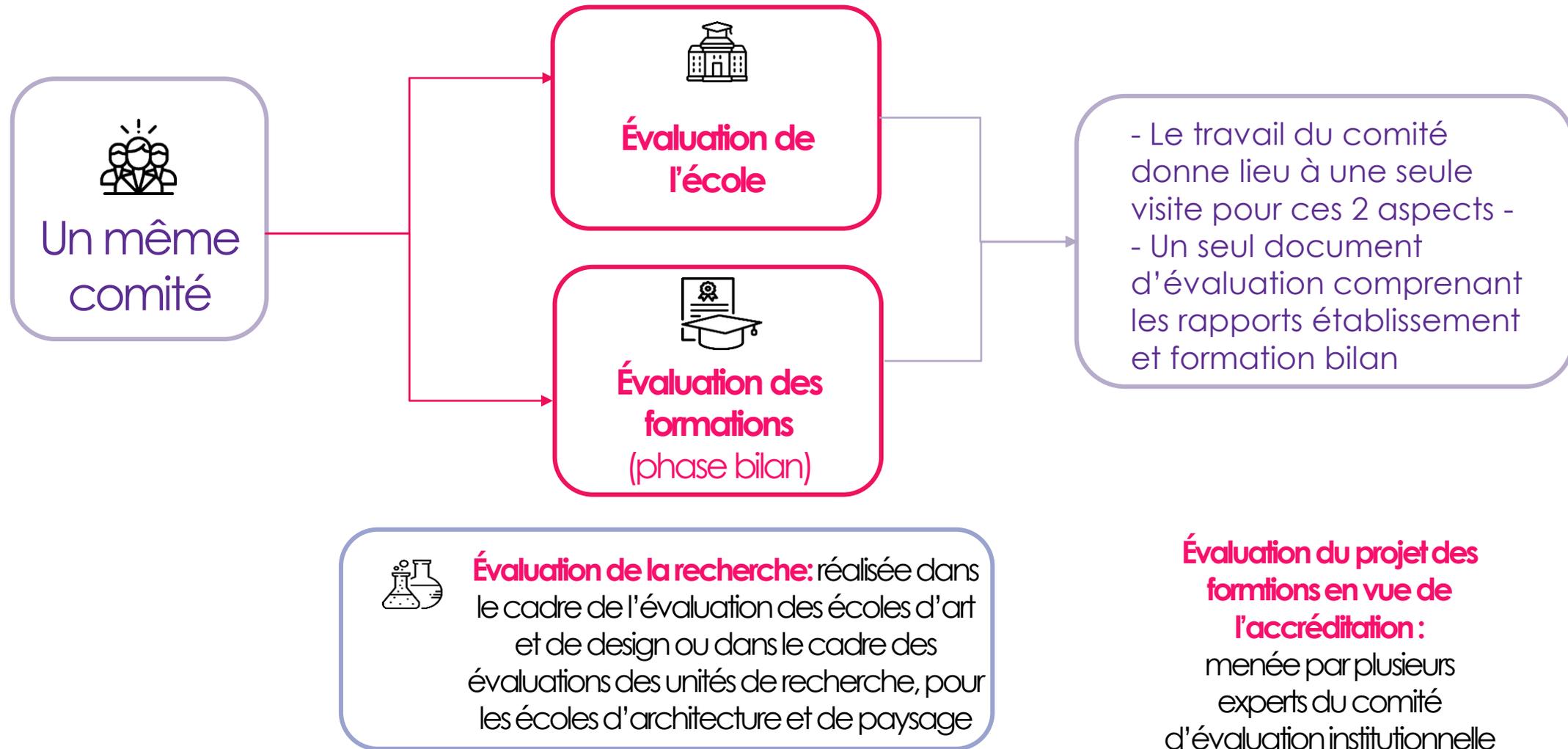
Une évaluation du lien stratégie-moyens-résultats de l'établissement (politique de la formation) et des formations

par l'analyse de la **déclinaison de la politique de formation** de l'établissement :

- par cycle
- par formation



UNE ÉVALUATION INTÉGRÉE DES ÉCOLES DU DOMAINE DE LA CULTURE



VAGUE E

LES RÉFÉRENTIELS DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

LE RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

Un référentiel **commun** aux différents types d'établissement et **modulable**, qui prend en compte les **spécificités des établissements**, organisé en **3 domaines** et **18 références**.

Domaine

Le pilotage stratégique
et opérationnel

9 réf.

60 critères

Domaine

La politique de
recherche, d'innovation,
d'inscription de la
science dans la société

4 réf.

37 critères

Domaine

La politique de
formation, de vie
étudiante et vie de
campus

5 réf.

50 critères

LE SCHÉMA DE L'ÉVALUATION INTÉGRÉE



DOMAINE 1 : Pilotage stratégique et opérationnel

DOMAINE 2 : Politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société

DOMAINE 3 : Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus



Rapport par cycle de formation (si le nombre de formations est suffisant) ou rapports formations



Synthèse d'évaluation des unités de recherche



LES RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Des référentiels construits en miroir avec le référentiel de l'évaluation des établissements (domaine « Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus ») pour permettre d'apprécier, de manière intégrée :

- La déclinaison de la politique d'établissement dans les formations
- La manière dont les formations se saisissent de la politique de l'établissement et développent leurs propres initiatives

Des référentiels établissement et formations mis en cohérence avec le référentiel national qualité (Qualiopi) pour permettre la certification qualité des établissements de l'ESR sur la base de l'évaluation par le Hcéres.

Des référentiels qui permettent une évaluation qui s'opère au niveau accrédité :

- **Mention** : DEUST, L, LP, BUT (spécialité), M
- **Diplôme accrédité** : diplômes conférant grade
- **Doctorat** : formation doctorale dans le périmètre d'une école doctorale



LES RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

- Un « **socle commun** » aux **3 cycles de formation** articulé autour de **4 domaines** ;
- **Trois référentiels tenant compte des spécificités des cycles de formation** :

Référentiel du 1^{er} et du 2^e cycle

DEUST, L, LP, BUT, M,
Formations de santé,
Grades L et M
(13 références, 37 critères)

Référentiel du 1^{er} et du 2^e cycle du domaine de la culture

DNA, DNSEP, DEEA, DEA, DEP,
grades L et M
(11 références 19 critères)
Hors établissements-composantes

Référentiel du 3^e cycle

Formations doctorales dans le
périmètre de chaque ED.
(14 références, 52 critères,
1 domaine « projet »
supplémentaire pour les ED en
restructuration)

Des **modulations possibles** pour tenir compte des spécificités des formations et des établissements. Cf. [Repères pour l'autoévaluation des formations](#)



LES RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Des critères formulés chacun comme un attendu du rapport d'autoévaluation.

Certains critères des référentiels relèvent des critères d'accréditation

Une actualisation des critères au regard des réformes et des politiques publiques ayant pris de l'importance dans le domaine des formations :

- Pédagogie, formation professionnelle (certification qualité), internationalisation, formation à et par la recherche,
- Développement durable, intégrité scientifique.

Un accent mis sur :

- Les **actions concrètes** mises en œuvre dans les formations (contenus des formations, dispositifs),
- Les **résultats des parcours** des étudiants/doctorants (de leur recrutement à leur devenir),
- Les **moyens RH et financiers** dont bénéficient les formations.



LE RÉFÉRENTIEL DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

Une organisation du référentiel en 4 domaines, 13 références, 37 critères :

- **La politique et la caractérisation de la formation** (4 réf., 17 critères).
- **L'organisation pédagogique** de la formation (4 réf., 9 critères).
- **L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation** (3 réf., 4 critères).
- **Le pilotage et l'amélioration continue** de la formation (2 réf., 7 critères).

LE RÉFÉRENTIEL DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE FORMATIONS DOMAINE CULTURE

Une version du référentiel d'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle qui tient compte de la **taille et de l'organisation d'une école de ce domaine**

- ❖ Seuls les **références/critères** (11 réf., 19 critères) qui appellent des **spécificités par diplôme** y sont retenus
- ❖ Les **autres références/critères** (2 réf., 18 critères) sont appréciés **dans le cadre de l'évaluation de l'établissement**



LE RÉFÉRENTIEL DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

- Réf. 1 : **La caractérisation** et politique **de la formation**.
- Réf. 2: L'ouverture à l'international.
- Réf. 3 : **L'adossement de la formation à la recherche**.
- Réf. 4 : Les relations avec le monde social, économique et culturel et **préparation à l'insertion professionnelle**.

DOMAINE 2 : LA QUALITÉ PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Réf. 5 : **L'organisation pédagogique de la formation**.
- Réf. 6 : La diversification des pratiques pédagogiques.
- Réf. 7 : **L'ouverture et adaptation de la formation à l'international**.
- Réf. 8 : L'ouverture et adaptation de la formation aux publics de la formation continue et de l'alternance.



LE RÉFÉRENTIEL DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

DOMAINE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

- Réf. 9 : **L'attractivité de la formation : recrutement et orientation des étudiants.**
- Réf. 10 : **La performance de la formation : réussite des étudiants.**
- Réf. 11 : **La pertinence de la formation : devenir des étudiants.**

DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

- Réf. 12 : **Les ressources** et les dispositifs d'accompagnement et d'incitation de l'équipe pédagogique.
- Réf. 13 : **Les dispositifs d'amélioration continue de la formation.**



LES CRITÈRES D'ACCREDITATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

Critères indispensables de l'accréditation (Arrêté 2014, Arrêté 2020)

- Cohérence de la formation dans son environnement académique (réf. 1)
- Qualité de l'adossement à la recherche de la formation (réf. 3)
- Qualité de la professionnalisation dans la formation (réf. 4)
- Cohérence pédagogique de la formation (réf. 5)
- Qualité de la formation aux compétences linguistiques dans la formation (réf. 7)
- Qualité du recrutement dans la formation (réf. 9)
- Qualité de la réussite (réf. 10)
- Qualité de la poursuite d'études (réf. 11)
- Qualité de l'insertion professionnelle (réf. 11)
- Qualité de l'encadrement de la formation (réf. 3, 4, 12)
- Qualité du processus de l'amélioration continue (réf. 13)

Cf. [Repères pour l'autoévaluation des formations](#)



LE RÉFÉRENTIEL DU 3^E CYCLE

Un référentiel d'évaluation de la formation doctorale définie et mise en œuvre dans le périmètre de chaque école doctorale

- **Évaluation de la formation doctorale dans son périmètre complet** : école doctorale, unités de recherche, services d'appui, autres structures (ex. GS)
- **Inscription du doctorat dans la politique de formation de l'établissement** : formation à la recherche, expérience professionnelle du doctorant, encadrement du doctorat, accompagnement des HDR.
- **Inscription du doctorat dans la politique de recherche de l'établissement** : formation par la recherche, participation des doctorants à la vie et à la production scientifique de l'établissement.
- **Inscription du doctorat dans la politique partenariale de l'établissement** : internationalisation du doctorat, inscription dans la politique de site.

Une organisation du référentiel en 4 domaines, 14 références, 52 critères

- **La politique de la formation doctorale** menée dans le périmètre de l'école doctorale (5 réf., 23 critères).
- **Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement** des doctorants et des candidats à l'HDR (4 réf., 17 critères).
- **L'attractivité, la performance et la pertinence** de la formation doctorale (3 réf., 5 critères).
- **Le pilotage et l'amélioration continue de la formation** doctorale (2 réf., 7 critères)



LE RÉFÉRENTIEL DU 3^E CYCLE

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION DOCTORALE MENÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE

- Réf. 1 : **La politique de la formation doctorale.**
- Réf. 2 : La structuration de la formation doctorale dans l'établissement et/ou le site.
- Réf. 3 : L'ouverture à l'international.
- Réf. 4 : **L'adossement de la formation doctorale à la recherche.**
- Réf. 5 : Les relations avec le monde socio-économique et **préparation à la poursuite de carrière.**

DOMAINE 2 : LES DISPOSITIFS DE FORMATION, D'ACCUEIL ET D'ENCADREMENT DES DOCTORANTS

- Réf. 6 : L'organisation de la formation doctorale.
- Réf. 7 : **Les conditions de recrutement des doctorants** et des candidats à l'HDR.
- Réf. 8 : **La qualité de l'encadrement et de l'accompagnement des doctorants** et des candidats à l'HDR.
- Réf. 9 : L'ouverture de la formation doctorale à l'international.



LE RÉFÉRENTIEL DU 3^E CYCLE

DOMAINE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION DOCTORALE

- Réf. 10 : **L'attractivité de la formation doctorale.**
- Réf. 11 : **La performance de la formation doctorale.**
- Réf. 12 : **La pertinence de la formation doctorale.**

DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION DOCTORALE

- Réf. 13 : **Les ressources de la formation doctorale** et les dispositifs d'accompagnement et d'incitation des encadrants.
- Réf. 14 : **Les dispositifs d'amélioration continue de la formation doctorale.**



LES CRITÈRES D'ACCRÉDITATION DU 3^E CYCLE

Critères indispensables de l'accréditation (Arrêté 2016)

- Cohérence de la formation dans son environnement académique (réf. 1),
- Qualité de l'adossement à la recherche de la formation (réf. 4),
- Qualité de la professionnalisation dans la formation (réf. 5),
- Qualité du recrutement dans la formation (réf. 7, 10),
- Qualité du suivi des doctorants (réf. 8, 11)
- Qualité de la poursuite de carrière (réf. 12),
- Qualité de l'encadrement de la formation (réf. 4, 5, 13),
- Qualité du processus de l'amélioration continue (réf. 14).

Cf. [Repères pour l'autoévaluation des formations](#)



LA MODULATION DES CRITÈRES

Une évaluation utile et adaptée aux formations **qui intègre au mieux leurs spécificités et les modulations qu'elles appellent.**

Critères **sans objet** car ils ne concernent pas toutes les formations ou l'établissement.

Critères **pouvant faire l'objet d'un focus** parce qu'ils ont un intérêt stratégique particulier pour les formations.

Critères **adaptés à la nature des formations**, précisés dans **Repères pour l'autoévaluation des formations.**

VAGUE E

L'AUTOÉVALUATION DES FORMATIONS

LES ATTENDUS DE L'AUTOÉVALUATION

La formation mène une réflexion critique, étayée par des données et des exemples sur :

D1

Sa politique en lien avec la stratégie formation de l'établissement.

D2

Les méthodes, les contenus et l'organisation de la formation, comme traduction des axes de sa politique.

D3

Les résultats de cette politique, tels qu'ils se traduisent dans les parcours de ses étudiants/doctorants.

D4

Le pilotage mis en œuvre en faveur de cette politique et de l'amélioration continue pour les étudiants/doctorants.

LES MODALITÉS DE L'AUTOÉVALUATION DES FORMATIONS

L'évaluation externe du bilan des formations (dont la liste a été validée par l'établissement) s'appuie sur les dossiers d'autoévaluation des formations et de l'établissement :



L'autoévaluation de chaque formation, fondée sur les référentiels d'évaluation des formations du Hcéres et incluant :



Une analyse des références et des critères, fondée sur des éléments de preuve systématique : données qualitatives, données quantitatives, documents ayant valeur de preuve en nombre réduit ;



Un auto-positionnement de la formation sur chaque critère du référentiel (échelle de 1 à 5, niveaux définis) ;



L'autoévaluation de la politique de formation menée dans le cadre de l'autoévaluation institutionnelle (fondée sur le domaine « Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus » du référentiel d'évaluation des établissements)

LES DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION DES FORMATIONS



L'établissement doit produire en vue de cette évaluation externe :

1

Un dossier d'autoévaluation (DAE) du bilan de chaque formation du 1^{er} et du 2^e cycle :

- Rapport d'autoévaluation (trame fournie proposée par le Hcéres)
- Documents ayant valeur de preuve en nombre réduit

2

Un dossier d'autoévaluation (DAE) du bilan et du projet de chaque formation du 3^e cycle :

- Rapport d'autoévaluation (trame fournie par le Hcéres)
- Tableau de données (trame fournie par le Hcéres)
- Documents ayant valeur de preuve

3

Un dossier d'autoévaluation de l'établissement (incluant un domaine « Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus »).

- Rapport d'autoévaluation
- Annexes laissées au choix de l'établissement pour ce domaine.

LES DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION DES FORMATIONS



L'école du domaine de la culture doit produire en vue de cette évaluation externe :

1

Un dossier d'autoévaluation (DAE) du bilan de chaque formation du 1^{er} e et du 2^e cycle :

- Rapport d'autoévaluation (trame fournie par le Hcéres)
- Tableau de données (trame fournie par le Hcéres)
- Documents ayant valeur de preuve

2

Un dossier d'autoévaluation de l'établissement (incluant un domaine « Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus »).

- Rapport d'autoévaluation
- Annexes laissées au choix de l'établissement pour ce domaine.

LA COMPOSITION DES DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION

Format des dossiers d'autoévaluation (DAE)



DAE Formations 1^{er} et 2^e cycle :

un **document unique** rassemblant les données qualitatives et quantitatives (fichier Excel),

- **Trois trames** suivant le référentiel du 1^{er} et du 2^e cycle : 1^{er} cycle (**DAE 11**), 2^e cycle (**DAE 21**), 2^e cycle en 5 ans (**DAE 22** : IEP, Orthophonie, ENS)
- **Trames en trois onglets** : Présentation, Données de caractérisation, Données et analyse

DAE Formations 1^{er} et 2^e cycle des écoles (hors établissements-composantes) du domaine de la culture (diplômes valant grade L et M)

un **document rassemblant les données qualitatives** (fichier texte)

- **Une trame** suivant le référentiel des formations des écoles du domaine de la culture (**DAE 01**)

un **tableau de données** quantitatives et d'auto-positionnement (fichier Excel)

- **Une trame en trois onglets** : Présentation, Données de caractérisation, Données (**DAE 02**)

DAE 3^e cycle

un **document rassemblant les données qualitatives** (fichier texte)

- **Une trame** suivant le référentiel du 3^e cycle (**DAE 31**)

un **tableau de données** quantitatives et d'auto-positionnement (fichier Excel)

- **Une trame en trois onglets** : Présentation, Données de caractérisation, Données (**DAE 32**)

LA COMPOSITION DES DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION

Le dossier d'autoévaluation (DAE) de chaque formation suppose des réponses individualisées à chaque référence, qui prennent en compte les divers critères de celle-ci.



La réflexion critique, l'analyse des données qualitatives et quantitatives sur l'équipe de formation et le programme de la formation sont menées à l'échelle du **diplôme accrédité**.

Une déclinaison de certaines données relatives aux parcours des étudiants et des doctorants est attendue à un grain plus fin, lorsqu'il existe :

- * Au niveau du parcours diplômant pour les mentions des diplômes du 1^{er} et du 2^e cycle ;
- * Au niveau des domaines scientifiques pour le 3^e cycle.

VAGUE E
L'ÉVALUATION
DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION
DU 1^{er} ET DU 2^e CYCLE



LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION

Une évaluation du projet de l'offre de formation en vue de l'accréditation

Une évaluation allégée du projet de l'offre de formation :

- **Un demande d'accréditation pour l'ensemble de l'offre de formation : tableau de l'offre de formation (DA 01)**
- **Une fiche-projet (DA 02) pour certaines catégories de formations :**
 - Création ex-nihilo
 - Création à partir d'une restructuration (changement d'intitulé, fusion, scission)
 - Renouvellement d'accréditation après un avis défavorable ou réservé
 - Renouvellement d'accréditation après une création hors vague (non évaluée en phase bilan)

*Pas de dépôt auprès du Hcéres d'un projet de l'offre de l'établissement

*Pas de dépôt auprès du Hcéres de fiches-projets pour les formations ayant reçu un avis favorable ou favorable avec recommandations et qui sont reconduites à l'identique



LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION

Une évaluation du projet de l'offre de formation en vue de l'accréditation

Une évaluation du projet centrée sur :

- **les nouveautés et les évolutions dans les 4 domaines du référentiel**, prévues pour la prochaine accréditation,
- la réponse aux **recommandations du Hcéres**.



LES RAPPORTS D'ÉVALUATION

Phase bilan

Des rapports d'évaluation du bilan de chaque formation et de chaque cycle mettant en exergue, pour chaque référence du référentiel, ses résultats étayés et contextualisés

- Des rapports d'évaluation de chaque formation incluant un avis du Hcéres en vue de l'accréditation pour les formations
- Des rapports d'évaluation de chaque cycle de formation pour chaque université :
 - Rapports du 1^{er} et du 2^e cycle (cycle comptant plus de 10 formations)
 - Rapport du 3^e cycle (cycle comptant plus de 3 formations doctorales)

Phase projet

- Les avis du Hcéres en vue de l'accréditation (avec une présentation de l'évolution de l'offre de formation)

VAGUE E

LE PROCESSUS DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Un processus d'évaluation du 3^e cycle, organisé en une seule phase :

Phase conjointe bilan et projet (juin à février) :

- étude des dossiers d'autoévaluation
- entretiens sur site :
 - *responsables du pilotage politique et administratif de la formation doctorale
 - *responsables de la formation doctorale
 - *panel de doctorants de chaque ED



LES COMITÉS D'EXPERTS

Une organisation des comités d'évaluation cohérente avec l'évaluation intégrée :

Pour chaque université :

- un comité 1^{er} cycle,
- Un comité 2^e cycle,
- Un comité 3^e cycle

* Évaluation des formations portées par les écoles autonomes du domaine de la culture par le comité d'évaluation institutionnelle.

Chaque établissement est accompagné par un binôme de conseiller scientifique référent et de chargé de projet qui :

- est l'interlocuteur privilégié de l'établissement,
- suit la totalité des comités de l'établissement, sauf exception liée à la taille de l'établissement,
- est responsable de la cohérence de l'évaluation des formations et des cycles,
- est le référent des deux autres départements (DEE et DER) pour l'évaluation intégrée.

LE CALENDRIER DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE (2024-2025)

Étapes de l'évaluation du bilan des formations du 1^{er} et du 2^e cycle (hors formations culture)



Étapes de l'évaluation du projet des formations du 1^{er} et du 2^e cycle (hors formations culture)



LE CALENDRIER DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 3^E CYCLE (2024-2025)

Étapes de l'évaluation du bilan et du projet des formations du 3^e cycle

Dépôt des dossiers
d'autoévaluation

Au plus tard
14 juin 2024

Entretiens

1^{re} quinzaine
novembre 2024

Envoi des rapports
provisoires

Début février 2025

Retour des
observations

Début mars 2025

Étapes en vue de l'accréditation 3^e cycle

Dépôt des réponses aux
recommandations du Hcéres

Au plus tard
1^{er} avril 2025

Envoi des rapports
définitifs à
l'établissement et à
la DGESIP

Avril 2025

Entrée en vigueur
de l'accréditation

1^{er} septembre 2026

LES RESSOURCES POUR L'AUTOÉVALUATION

Outre les référentiels, un certain nombre de **documents** sont publiés sur le **site du Hcéres, pour accompagner** au mieux les établissements **dans l'évaluation du bilan et du projet des formations :**

- [Processus d'évaluation des formations](#)
- [Repères pour l'autoévaluation des formations](#)
- [Liste de documents pour l'évaluation des formations](#)
- [Glossaire pour l'évaluation des formations](#)

Phase bilan :

- Trames des dossiers d'autoévaluation (par cycle)

Phase projet :

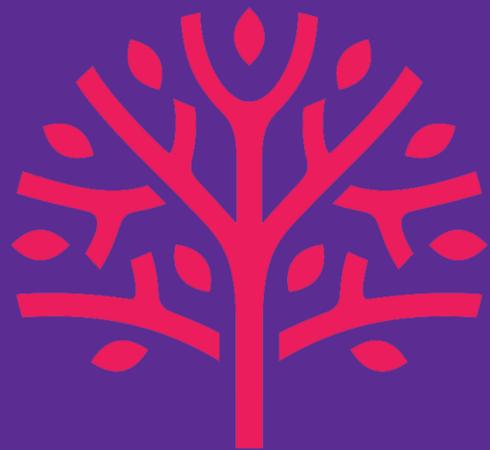
- Trames des dossiers d'accréditation (établissement, formations)

LES CONTACTS

Lynne FRANJIÉ, Directrice du département d'évaluation des formations

Pour toute question :

- **Processus global** : dir.formations@hceres.fr
- **1^{er} et 2^e cycle** : formations@hceres.fr
- **3^e cycle** : formations-doctorales@hceres.fr
- **Écoles du domaine de la culture** : formations-culture@hceres.fr



hceres.com

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)